



Succession parents enfant

Par **Baboune1983**, le **22/09/2020** à **16:55**

Bonjour

Ma maman étant décédé en avril, nous sommes 3 enfants à prétendre à la succession la maison à été évaluée à 60 000e.

Pour l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nous ne dépasserons 100 000e au total.

Ayant fait appel à un notaire à combien devons nous nous attendre en terme de facturation ?

Vous remerciant par avance

Sabrina

Par **Visiteur**, le **22/09/2020** à **16:59**

Bonjour

IL n'y aura pas de droits de succession, mais des frais d'actes, d'enregistrement, de partage....

Difficile à évaluer car une partie des honoraires est libre.

<https://www.capital.fr/votre-argent/heritage-tout-ce-qu-il-faut-savoir-pour-evaluer-les-frais-de-notaire->